

Le 24 Août 2021.

DEPARTEMENT DES LANDES



MAIRIE
de
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX
-40390-

AUX FAMILLES

BOURSES COMMUNALES D'ETUDES

Des crédits ont été inscrits au Budget 2021 en vue de l'attribution par le Conseil Municipal de bourses communales pour les jeunes suivant des études supérieures.

La commission a jugé opportun de maintenir les modalités actuelles basées sur le quotient familial et le non-redoublement.

Cependant depuis 5 ans peu de bourses ont été attribuées, il est donc proposé de modifier les conditions d'accès à la demande de bourse:

- étudiants de 1^o année,
- étudiants de 2^o année,
- étudiants de 3^o année uniquement si le lieu d'étude est situé à plus de 40 km de Saint André de Seignanx.

La bourse ne sera attribuée qu'après étude du dossier par la Commission sur présentation du dernier rôle d'imposition (2021) et d'un certificat de présence dans le nouvel établissement.

Le bulletin réponse ci-dessous accompagné des pièces demandées devra être déposé en Mairie **avant le 15 Octobre 2021.**

Avant de renvoyer votre demande, assurez-vous que le niveau d'études correspond bien aux critères présentés.

Merci.

La Commission Municipale,

✂

BULLETIN REPONSE

INSCRIPTION AUX BOURSES COMMUNALES D'ETUDES SUPERIEURES 2021-2022.

Nom :

Prénoms :

Adresse exacte :

Lieu d'établissement d'Accueil :

Cours suivi (Niveau) :

Date de naissance :

Signature du demandeur,

(ou de son représentant légal, pour les mineurs, précédé du nom, prénom et qualité).

Pièce jointe : Rôle d'imposition (2021) + certificat de scolarité.